

TABLE DES MATIÈRES

Liste des principales abréviations	7
Sommaire	9
Introduction générale	11
§ 1 La théorie générale de la preuve	19
A L'objet de la preuve	19
B La charge de la preuve	22
C Les modes de preuve	29
D La valeur des preuves	36
§ 2 La théorie générale de la nullité des actes de procédure	37
A Les causes de nullité ou les nullités encourues	38
B Les conditions posées à l'annulation d'un acte vicié	40
C La portée de l'annulation	43

PARTIE 1

LA RÉPONSE PÉNALE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE 1

La police judiciaire, l'enquête et le procureur de la République	47
Section I La police judiciaire	47
§ 1 Les organes de police judiciaire	47
A Les officiers de police judiciaire	48
B Les agents de police judiciaire	53
C Les agents de police judiciaire adjoints	54
D Les assistants d'enquête de la police nationale et de la gendarmerie nationale	56
E Les fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police judiciaire	57
§ 2 La compétence territoriale de la police judiciaire	58
A Les compétences territoriales naturelles	58
B Les extensions de compétence	59
§ 3 La fonction de police judiciaire	62
A La distinction entre police judiciaire et police administrative	62
B La relativité de la distinction	63
§ 4 Les cadres d'enquête de la police judiciaire	65
A Les contrôles et relevés d'identité	65

B	Un prolongement des contrôles d'identité : la visite des véhicules automobiles, l'inspection visuelle et la fouille des bagages	75
C	L'enquête de flagrance	77
D	L'enquête préliminaire	82
E	Les autres enquêtes	89
§ 5	Les caractères de l'enquête	92
A	Le caractère écrit de l'enquête	92
B	Le caractère secret de l'enquête	97
Section II	Le procureur de la république et la police judiciaire	101
§ 1	Le procureur de la République et le ministère public en général	101
A	La représentation du ministère public	102
B	Les caractères du ministère public	105
C	Les fonctions du procureur de la République	110
D	Les choix de compétence territoriale du procureur de la République	114
§ 2	Le procureur de la République et la direction de la police judiciaire en particulier	117
Section III	Les pouvoirs d'enquête.	117
§ 1	Les pouvoirs d'enquête de droit commun	118
A	Les premiers actes	118
B	Les réquisitions	121
C	Les visites domiciliaires, perquisitions et saisies	128
D	De quelques investigations techniques : données de connexion, géolocalisation et captation d'images au moyen de caméras aéroportées	142
E	Les auditions	145
F	Le cas particulier de l'audition du majeur placé en garde à vue	151
G	Les auditions du mineur	172
H	Les actes particuliers	175
§ 2	Les pouvoirs d'enquête supplémentaires applicables à la criminalité et à la délinquance organisées	179
A	Les infractions relevant de la procédure applicable à la criminalité et à la délinquance organisées	180
B	La création des juridictions inter-régionales spécialisées	182
C	Les pouvoirs d'enquête supplémentaires dérogatoires au droit commun	183
D	Un régime juridique aménagé	191
§ 3	Les pouvoirs d'enquête et la lutte contre les enrichissements illicites	192
A	La création d'un cadre d'investigation exclusivement affecté aux saisies conservatoires	193
B	La réglementation de certaines saisies conservatoires	195
Section IV	La place de la victime dans la procédure pénale	199
§ 1	La prise en compte des intérêts de la victime durant le déroulé de la procédure	200
A	La prise en compte des intérêts de la victime dans la conduite des investigations	200
B	La prise en compte des intérêts de la victime dans la réponse pénale	202
C	Les intérêts de la victime au cours du procès pénal	203
D	La prise en compte des intérêts de la victime dans la phase d'exécution de la peine	203
E	Les mesures de justice restaurative	204
§ 2	La prise en charge effective des victimes	205

§ 3	L'indemnisation collective de certaines victimes de dommages résultant d'une infraction	207
A	Les dommages indemnisés par le Fonds de garantie	209
B	La mise en œuvre du recours contre le Fonds	210
CHAPITRE 2		
	La décision du procureur de la République sur la poursuite	213
Section I	La décision du procureur de la République de ne pas poursuivre : le classement sans suite	214
§ 1	La décision de classement sans suite du procureur de la République	214
§ 2	La mise en mouvement de l'action publique par la partie lésée, contre-pouvoir de la victime à la décision de classement sans suite du procureur de la République	216
A	Le « double visage » de l'action civile	216
B	L'action civile par voie d'action et la mise en mouvement de l'action publique	232
Section II	La décision du procureur de la République de mettre en œuvre une procédure alternative aux poursuites	239
§ 1	La richesse des mesures alternatives à l'action publique (MAAP)	240
§ 2	Les singularités de la médiation pénale	245
§ 3	Les sanctions présentant le caractère d'une punition : la composition pénale et les transactions	246
A	La composition pénale de droit commun	246
B	Les transactions de droits spéciaux	251
Section III	La décision du procureur de la République de mettre en mouvement l'action publique	255
§ 1	Les modes de mise en mouvement de l'action publique par le procureur de la République	256
A	La mise en mouvement de l'action publique en matière criminelle	256
B	La mise en mouvement de l'action publique en matière délictuelle	258
C	La mise en mouvement de l'action publique en matière contraventionnelle	271
§ 2	Dans la limite de l'extinction de l'action publique	273
A	Les causes d'extinction particulières à l'action publique	274
B	Les causes d'extinction communes à l'action publique et à l'action civile	275

PARTIE 2

LE JUGEMENT ÉVENTUEL SUR LA CULPABILITÉ

CHAPITRE 1		
	La possible mise en état de l'affaire par voie d'instruction	287
Section I	L'instruction par le juge d'instruction	289
§ 1	La saisine du juge d'instruction	289
A	La désignation du juge d'instruction	289
B	L'étendue de la saisine du juge d'instruction	292
C	Le dessaisissement du juge d'instruction	293
§ 2	Le statut du suspect au cours de l'instruction	294
A	La personne mise en examen, partie à l'action publique	295
B	Le témoin assisté, droits et garanties dans la procédure	319

§ 3	Les actes du juge d'instruction	320
A	Les actes d'instruction du juge d'instruction	321
B	Les actes de juridiction du juge d'instruction	338
C	Le secret de l'instruction	339
§ 4	La clôture de l'instruction	345
Section II	La chambre de l'instruction et l'instruction	351
§ 1	Les pouvoirs propres du président de la chambre de l'instruction	351
§ 2	Les attributions de la chambre de l'instruction	353
A	Les attributions juridictionnelles de la chambre de l'instruction	353
B	Les attributions d'instruction de la chambre de l'instruction	357
CHAPITRE 2		
	Le jugement sur le fond de la prévention	359
Section I	Le jugement aux premier et second degrés de juridiction	359
§ 1	Le jugement au premier degré de juridiction	362
A	Le jugement par la cour d'assises ou par la cour criminelle départementale	362
B	Le jugement par le tribunal correctionnel	378
C	Le jugement par le tribunal de police	388
D	Le jugement par les juridictions pour mineurs	390
§ 2	L'appel, jugement au second degré de juridiction	395
A	Les conditions de l'appel	398
B	Les effets de l'appel	403
C	L'opposition, non confondable avec l'appel	404
Section II	Les erreurs dans le jugement	407
§ 1	Les erreurs de droit	407
A	Les pourvois en cassation	407
B	Le réexamen d'une décision pénale définitive, consécutif au prononcé d'un arrêt de la CEDH	413
§ 2	Les erreurs de fait	417
A	La demande en révision	417
B	La réparation	421
	Bibliographie générale	423
	Index	425
	Table des encadrés	431
	Table des tableaux	433